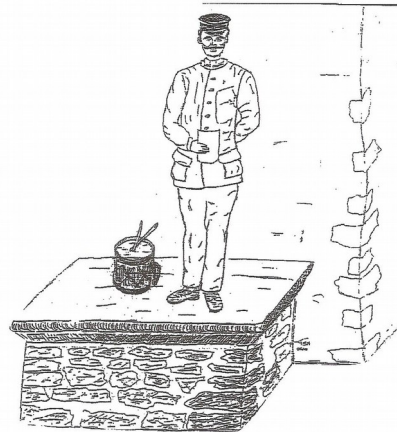


# La Babillarde

**Cossé-en-Champagne**

[www.cosseenchampagne.mairie53.fr](http://www.cosseenchampagne.mairie53.fr)

**Décembre 2018**



## **Le Mot du Conseil Municipal**

2018 s'achève laissant le souvenir d'une année plus ou moins bénéfique, voici 2019, avec je vous le souhaite, toujours plus de bonheur, de santé et réussite pour tous.

Nous vous souhaitons de puiser en 2019 les raisons d'être heureux et toutes les forces nécessaires pour surmonter les épreuves de la vie.

Nous remercions tout le personnel communal, le conseil municipal et les associations qui contribuent à la vie du village et présentons à toutes et à tous, ainsi qu'aux personnes qui vous sont chères, de bonnes fêtes de fin d'année en espérant vous retrouver samedi 19 janvier 2019 à l'occasion des vœux.

**Stéphane FOUCHER**

## Les décisions essentielles du conseil municipal

### Séances du 6 septembre, 4 octobre et 8 novembre 2018

Hélène LECLERC, en charge du poste ATSEM, aide maternelle, assure depuis le 1<sup>er</sup> septembre l'animation de **l'accueil périscolaire**. Le Conseil a alors décidé d'augmenter le temps de travail d'Hélène de 1h30/semaine.

Au même titre que tous les syndicats intercommunaux, **le syndicat de rivières Erve et Treulon va disparaître au 31 décembre 2018**. La compétence « gestion des rivières » sera reprise par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, laquelle délèguera ce service au **Syndicat de Bassin Mayenne-Sarthe**.

Le Syndicat de bassin Mayenne-Sarthe, par arrêté inter-préfectoral du 10 juillet 2018 portant sur le périmètre du syndicat mixte entre Mayenne et Sarthe regroupera :

- La Communauté de Communes des Coëvrons pour partie,
- La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez,
- La Communauté de Communes de Sablé pour partie,
- La Communauté de Communes Loué-Brûlon-Noyen pour partie,
- La Communauté de Communes de la Champagne conlinoise et du Pays de Sillé pour partie

Il va gérer les bassins versants de la Vaige, l'Erve et le Treulon, la Taude, la Voutonne, la Bouchardière, le Rau de Parcé et les affluents directs de la Sarthe sur le territoire de la CC de Sablé sur Sarthe,

**Le projet de création d'une MAM**, Maison d'Assistants Maternelles est momentanément interrompu, faute d'assistantes maternelles pour porter ce projet.

**Trois fenêtres en très mauvais état sont à changer à l'école**, le devis de A2H a été accepté pour un montant de 2 826 € TTC l'ensemble. Les fenêtres, en attente de livraison, devraient être posées très prochainement.

Compte tenu du temps à passer pour effectuer **le ménage après les locations de la salle des fêtes**, le conseil municipal décide de porter le coût du ménage à 120 € au lieu de 100 € pour couvrir l'intégralité des frais du ménage.

Le pied du **calvaire à l'entrée du bourg** a cédé. Monsieur le maire a rencontré une association qui accepte d'effectuer sa remise en état.

Une **admission en non-valeur** a été acceptée pour la somme de 831.58 €.

Le conseil a donné son accord pour porter **l'indemnité de gardiennage de l'église** à la somme de 479.86 €, conformément à la circulaire préfectorale en date du 27 février 2018. Le Conseil remercie Roland OGER, alors adjoint au maire et en charge du gardiennage de l'église, d'avoir assuré cette mission gracieusement au cours des exercices 2016 et 2017.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, les collectivités ont l'obligation de dématérialiser les **procédures de marchés publics** pour tout montant supérieur ou égal à 25 000 € HT et pour ce faire, doivent disposer d'un profil acheteur.

Sur la proposition de la CC du Pays de Meslay-Grez, le Conseil Municipal, considérant qu'il serait très coûteux de s'équiper seul et à fortiori pour des besoins très ponctuels, donne son accord pour intégrer le profil acheteur mutualisé de la CC, sachant que ce service est offert par la com-com.

Pour faciliter le **paiement des factures cantine et garderie**, le Conseil Municipal, décide de mettre en place le **prélèvement automatique** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ; Les familles qui sont intéressées par le prélèvement automatique devront se faire connaître en mairie.

### **Vente de terrain à Arnaud LEDUC**

Le Conseil donne son accord pour vendre à Arnaud LEDUC une partie des parcelles situées à proximité des lagunes (versant sud) déduction faite de la bande enherbée d'une largeur de 7 mètres à partir de la moitié du lit du ruisseau et sur toute sa longueur. Cette bande de terrain permettra de créer un sentier pédestre.

Les frais de géomètre seront partagés entre l'acquéreur et la commune, Arnaud Leduc se chargera de réaliser la clôture et la commune de nettoyer les abords du ruisseau.

### **Démographiquement parlant**

Tous nos vœux de bonheur à **Vladimir DZIURDA et Roseline OLLIVIER** qui se sont mariés le 22 septembre.

Nous avons eu le regret d'apprendre le décès de Monsieur **Marcel DODIER**, décédé le 1<sup>er</sup> juillet, Mme **Christiane BÉLIARD**, décédée le 8 août, Monsieur **Joël DAMOND**, décédé le 5 septembre ; Et puis **Katie BORDIN**, décédée le 8 novembre, nouveau née de Antoine BORDIN et Jennifer ROUSSEAU domiciliés au Halais.

Nous adressons nos sincères condoléances à leurs familles et amis et soutenons tout particulièrement Antoine et Jennifer.

### **Prenez notes**

#### **Les congés d'hiver**

**L'Agence postale** sera fermée du 24 décembre au 3 janvier inclus.

ATTENTION!!! NOUVEAUX HORAIRES  
**A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 la poste sera fermée le lundi.**

Les nouveaux horaires seront les suivants:  
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, 9h-11h30  
Samedi 9h—12h

**La mairie** sera fermée du 22 décembre au 4 janvier inclus.

### Invitation aux vœux du maire

Vous êtes tous invités aux vœux du maire qui se dérouleront **samedi 19 janvier 2019 à 11 heures** à la salle des fêtes de Cossé en Champagne, ce sera l'occasion de se retrouver autour de la galette et du verre de l'amitié dans une ambiance conviviale.

### Le prélèvement automatique

Comme vous venez de le lire, les familles qui le souhaitent pourront payer leurs factures cantine et garderie par prélèvement automatique à compter de l'exercice 2019 ; Nous vous encourageons à vous présenter en mairie munis d'une pièce d'identité et d'un RIB pour vous inscrire et signer l'autorisation de prélèvement. La démarche peut également se faire par mail à [mairie.cosse.en.champagne@wanadoo.fr](mailto:mairie.cosse.en.champagne@wanadoo.fr)

### Et puis encore ....

#### Location de la salle des fêtes

Nous vous rappelons que la salle des fêtes est louée sans vaisselle, ni lave-vaisselle.

La chambre froide 2 portes est mise à la disposition des locataires de la salle tandis que le second frigo (1 porte) et les lave-vaisselle et lave-linge sont exclusivement réservés au restaurant scolaire.

Nous vous encourageons vivement à utiliser le tri sélectif, les containers sont à proximité et nous vous remercions de laisser les locaux propres et en bon état.

Vous avez aussi la possibilité de choisir l'option ménage qui vous sera facturé 120 €.

#### Fibre optique

Deux conditions pour que la fibre optique puisse arriver en Mayenne :

- Mettre à jour le fichier adressage
- Procéder à l'élagage des arbres.

Le fichier adressage a été réalisé en mairie afin que chaque habitation ait un numéro individualisé.

Les propriétaires doivent procéder à l'élagage des plantations de part et d'autre de la ligne téléphonique.

Nous vous remercions de votre active participation.

### Le piégeage des frelons asiatiques



Les premiers beaux jours de février constituent la période idéale pour le piégeage des frelons car c'est la période où les femelles sortent après avoir hiberné, pour fonder de nouvelles colonies.

Chaque année le nombre de nids est multiplié par 5.

**Dangereux pour l'homme**, les frelons asiatiques sont aussi de redoutables **prédateurs des abeilles et autres insectes butineurs**.

**Chacun à son niveau peut contribuer et obtenir des résultats en réalisant des pièges dès le mois de février.**

#### Comment réaliser des pièges en quelques minutes ?

- Prendre une bouteille en plastique vide avec son bouchon
- Faire une croix au cutter dans la partie haute de la bouteille



- Appuyer le doigt au centre de la croix (X) et rabattre le plastique vers l'intérieur
- Réaliser un mélange moitié bière ou vin blanc et moitié sirop de fraise, de grenadine ou de cassis
- Verser le mélange dans le fond de la bouteille
- Attacher la bouteille à un arbre par le goulot.

N'hésitez pas à multiplier vos pièges et renouveler le mélange régulièrement. **Chaque femelle prise, c'est un nid de frelons en moins**, MERCI à tous, votre sécurité et celle de vos enfants sont en jeu et rappelez-vous « *que si l'abeille disparaissait, l'homme n'aurait plus que quelques années à vivre* »

\*\*\*\*\*

**Mme la députée Géraldine Bannier a mis en place des permanences mobiles sur la circonscription** afin d'aller à la rencontre des habitants et des élus. Aussi cette prochaine permanence aura lieu à **Thorigné-en-Charnie, salle du conseil à la mairie le vendredi 21 décembre de 16h à 18h.**

### Pèle Mêle

#### Le club "Gym à Cossé"

Les cours de zumba et gym ont repris en septembre avec Caroline Lebosquain, notre animatrice et coach. Un nouveau bureau a été élu, Carole Garreau reste présidente, Pamela Suzanne devient trésorière, Elise Huet secrétaire. Gisèle Lautram est vice-présidente.

Les cours cette année ont un peu évolué, nous enchaînons les 45 minutes de zumba avec 30 minutes de gymnastique au cours desquelles nous musclons, étirons et assouplissons nos muscles. Puis nous terminons la séance par 5 minutes de relaxation afin d'évacuer toute l'agitation de la journée.

Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à rejoindre les rangs. C'est le mercredi soir à la salle à 20h30. La première séance est gratuite. Nous ferons un tarif adapté pour reprise en cours d'année. Excellentes fêtes de fin d'année à tous !

Club "Gym à Cossé"

### Le mot de l'Association de pêche du plan d'eau

L'année 2018 a vu une bonne affluence de pêcheurs grâce à un alevinage mensuel en truites et à deux lâcher dans l'année.

En 2019, nous reconduirons l'alevinage mensuel en truites. Retenez les dates des deux lâchers de truites : 13 avril et 14 septembre.

La pêche sera ouverte du samedi 2 mars au lundi 4 novembre 2019 inclus.

L'association de pêche remercie chacun pour sa contribution (bénévoles et pêcheurs) et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Les membres de l'association

### L'Association des Parents d'Élèves

Pour cette nouvelle année scolaire, l'APE Cossé en Champagne - Bannes va organiser deux manifestations :

- Le repas de Noël : Samedi 08 Décembre 2018 à la salle des fêtes de Cossé en Champagne à partir de 19 heures
- Le Bubble Foot : Dimanche 12 Mai 2019 à Bannes.

(Pour ceux qui ne connaissent pas, le bubble foot est une partie de foot dans des bulles gonflables en plastique transparent qui ne laissent dépasser que les jambes des joueurs. Ils peuvent entrer en collision avec leurs adversaires sans leur faire mal).

N'hésitez pas à venir

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'années.

L'APE

### Le mot du Comité des fêtes

La soirée choucroute du 3 novembre a connu un franc succès et sera reconduite en 2019. En collaboration avec le conseil municipal, les décorations de Noël et le nettoyage du clocher seront faits le samedi 1 décembre à partir de 9h.



Tous les Cosséens sont invités à la traditionnelle galette du comité des fêtes le 26 janvier à 11h à la salle des fêtes.

Le comité des fêtes souhaite à tous les Cosséennes et Cosséens de joyeuses fêtes de fin d'année

### Le mot de l'école

L'année dernière, les enfants de l'école ont participé avec l'aide d'une fresquiste, Isabelle Chéreau, à la création d'une fresque pour l'école. Les élèves, au cours de cette création, ont expérimenté la sculpture, la photographie et différentes techniques de peinture... Depuis la rentrée, la fresque a été installée dans la cour de l'école. Vous pouvez désormais y découvrir et admirer le travail de nos artistes en herbe.



Cette année, les élèves ont pour projet de donner un nom à l'école. Pour ce faire, ils vont entreprendre un travail d'investigation sur l'histoire des villages de Cossé en Champagne et Bannes. Pour mener à bien ce projet, ils auront besoin des connaissances des Cosséens et des Bannéens. Au cours du mois de décembre, les élèves vont installer des boîtes à idées dans les deux mairies et à l'école. Les habitants pourront donc soumettre leurs propositions. A partir de ces idées, les élèves pourront se mettre au travail. Nous vous remercions de votre participation.

Les enseignantes

### Dates à retenir

Samedi 8 décembre à 19 heures : Repas de Noël

Samedi 19 janvier à 11 heures: Vœux du Maire

Samedi 26 janvier à 11 heures : Galette offerte par le Comité des fêtes

Samedi 2 février à 15 heures : AG de l'association des AFN à la salle des fêtes de Bannes

Samedi 26 mai : Repas de l'Association des AFN à la salle des fêtes de Cossé en Champagne

Samedis 13 avril et 14 septembre : lâchers de truites

